

Acceptation du règlement

Je soussigné, demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 05/06/2022. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer.

Je joins à mon inscription :

une photocopie recto-verso de ma pièce d'identité
le paiement de ma réservation à l'ordre de « Association des amis de l'école Henri Matisse ».

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article l310-2 du code du commerce)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de la même nature au cours de l'année civile. (art r321-9 du code pénal)

Fait à le Signature

Pour les professionnels

Je soussigné, demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 05/06/2022. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer.

Je joins à mon inscription :

- une photocopie recto-verso de ma pièce d'identité
- le paiement de ma réservation à l'ordre de « Association des amis de l'école Henri Matisse ».

Je déclare sur l'honneur :

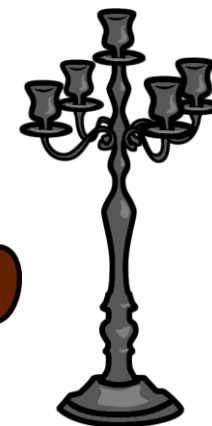
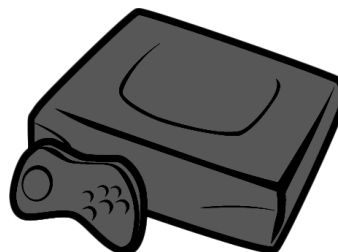
- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 3217 du Code pénal)

Fait à le Signature

VIDE-GRENIER Damgan

Parking du Champ-Creiss

**Dimanche
05 juin 2022**



Exposants : 4,50 € / mètre linéaire

Inscriptions et renseignements

06 04 47 12 74

asso.matisseskol@gmail.com

**** Restauration sur place ****



Organisation : Association des Amis de l'Ecole Henri Matisse de Damgan

<http://www.ecole-henri-matisse-damgan.fr/amicale/vide-grenier-damgan-2022/>

Règlement du vide grenier

Art 1 - l'association "les Amis de l'école Henri Matisse" est organisatrice du vide-grenier se tenant sur le parking du Champ-Creiss à Damgan le 05/06/2022 de 8h00 à 18h00.

L'accueil des exposants se fera à partir de 7h00 jusqu'à 8h00 pour les personnes dont le dossier sera complet.

Les exposants dont le dossier ne sera pas complet devront attendre 8h00.

Art 2 - les organisateurs attribuent les emplacements des exposants, qui ne peuvent pas s'installer eux-mêmes mais doivent le faire à l'emplacement qui leur sera indiqué.

Art 3 - les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perte, vol, détérioration. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Art 4 - Les places non occupées après 8h30 ne seront plus réservées et pourront être réattribuées. Dans ce cadre aucun remboursement ne pourra être réclamé quelle que soit la raison.

Art 5 - les objets non vendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée

Art 6 - la présence à cette journée implique l'acceptation de ce règlement.

Art 7 - les voitures sont acceptées sur l'emplacement à partir de 6m linéaire réservés et si le véhicule ne dépasse pas 6m. Les véhicules de plus de 6m ne seront pas autorisés à entrer dans le périmètre du vide-Grenier.

Art 8 - Contexte sanitaire : en cas d'annulation sur arrêté municipal ou préfectoral, les chèques ne seront pas encaissés.

Dossier complet à nous renvoyer à :
Amicale des Parents d'Elèves de l'Ecole Henri Matisse
30 avenue Pasteur
56750 Damgan

Inscription au Vide-Grenier de Damgan

Nom : Prénom:
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone (obligatoire) :
E-mail (obligatoire) :
Nombre de mètres linéaires :x 4,50€ = €

Demande d'un emplacement avec stationnement voiture (réservation d'un emplacement minimum 6m)

Information de votre pièce d'identité (obligatoire pour toute inscription à un vide grenier)

- Nature de la pièce d'identité:
- Numéro:
- Date de délivrance:
- Lieu de délivrance:

Joindre une photocopie de votre pièce d'identité.

Pour les professionnels

Adresse de la société :

Raison sociale :

Numéro de RCS :